



Module de droit administratif et de procédure administrative

Dates des cours

Les 9 et 10 mai ou les 22 et 23 novembre 2022.

Inscription

Inscription au moyen du formulaire disponible sur notre site internet : www.eraj.ch. Il est à retourner par e-mail à : fabienne.schader@he-arc.ch.

Si vous avez des questions particulières, vous pouvez nous les soumettre et elles seront intégrées dans le chapitre «questions choisies».

Les inscriptions seront prises dans l'ordre de leur arrivée et dans la limite des places disponibles.

Lieu de formation

Les cours se déroulent à la Haute école de gestion Arc, Campus Arc 1, Espace de l'Europe 21, 2000 Neuchâtel.

Accès : notre bâtiment se situe à 500 m à l'est de la gare de Neuchâtel. Les places de parc à proximité immédiate sont limitées (stationnement payant aux parkings de la gare ou de la Zurich assurances). Nous conseillons vivement de privilégier les transports publics.

Coût

CHF 560.-- pour les deux journées, y.c. la documentation.

Rabais accordé dès 3 participant-e-s envoyé-e-s par le même employeur.

Frais d'annulation : les frais d'annulation se montent à CHF 100.- si l'annonce est reçue par écrit jusqu'à 10 jours avant la journée de formation. Aucun remboursement n'est possible en cas de dédite ultérieure. La personne inscrite peut en tout temps indiquer au secrétariat qu'elle sera remplacée par une personne de son choix.

Secrétariat de l'ERAJ

Mme Fabienne Schader, Ecole romande en administration judiciaire,
Haute école de gestion Arc, Espace de l'Europe 21, 2000 Neuchâtel
Tél. : 032 930 20 15, fabienne.schader@he-arc.ch

Objectifs

Ce module est dispensé dans le cadre de la formation de base en administration judiciaire. Il vise à donner aux participant-e-s un aperçu de ce que sont le droit administratif et la procédure administrative, par le biais de théorie et d'exemples pratiques. L'accent est mis sur le déroulement classique d'une telle procédure, avec les étapes conduisant au prononcé d'une décision et les moyens de la contester.

Responsable du module

M. Alexandre de Chambrier, Greffier au Tribunal fédéral

Public cible

La formation est destinée au personnel administratif (non-juriste) du domaine judiciaire dans son ensemble :

- Greffes des tribunaux des cantons romands - tout particulièrement leurs nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs
- Personnel administratif des études d'avocats ou des services juridiques d'entreprises
- Services administratifs et juridiques de la Confédération, des cantons et des communes
- Etudes d'avocats
- Services juridiques des entreprises

Les participantes et les participants doivent être au bénéfice d'une formation commerciale (CFC, diplôme de commerce, maturité commerciale) ou jugée équivalente.

L'Ecole romande en administration judiciaire (ERAJ)

L'Ecole romande en administration judiciaire (ERAJ) a été créée en 2010 au sein de l'Ecole romande de la magistrature pénale (ERMP). L'ERAJ a pour but de proposer différentes formations innovantes au personnel administratif oeuvrant au contact du milieu judiciaire et en particulier aux collaboratrices et collaborateurs des greffes des tribunaux. Outre la formation de base en administration judiciaire, l'ERAJ propose divers cours de formation continue et, depuis 2012, un Certificate of Advanced Studies en administration judiciaire pénale (CAS AJP).

Programme

- Définition du droit administratif
Les sources

- Les acteurs du droit administratif et organisation des autorités administratives

- Les garanties et les maximes de procédure

- La décision : quelques notions théoriques et exemples pratiques

- Bref aperçu du droit des assurances sociales

- Les principes constitutionnels régissant le droit administratif

- Questions choisies : notamment représentation et délai

- Les voies de droit

- Exercices récapitulatifs
